



REF Employeur : 0044885-1

GO MAN

SIREN : 522 588 458

REF : Adhérent / Tél : 02 23 30 54 05

contact.rennes@cibtp-grandouest.fr

GO MAN

4 RUE DE LA GIRAUDIÈRE  
35530 NOYAL SUR VILAINE**CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES**

(Article L.2141-2 du code de la commande publique,  
Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession)

**IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE CANDIDATE**

G O M A N

Dénomination Sociale

4 RUE DE LA GIRAUDIÈRE -  
35530 NOYAL SUR VILAINE

Adresse ou siège social

5 2 2 5 8 8 4 5 8

SIREN

0 0 4 4 8 8 5

Numero d'adhérent

Je soussigné, Didier AZAS, Directeur de CIBTP Caisse du Grand-Ouest, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- ⇒ en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- ⇒ en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

A Rennes, le 17 novembre 2020

Didier AZAS  
Directeur

Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi



REF Employeur : 0044885-1

GO MAN

SIREN : 522 588 458

REF : Adhérent / Tél : 02 23 30 54 05

contact.rennes@cibtp-grandouest.fr

**GO MAN**4 RUE DE LA GIRAUDIERE  
35530 NOYAL SUR VILAINE

Rennes, le 17 novembre 2020

## ATTESTATION DE MISE A JOUR VALABLE JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2020

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
G O M A N			
Raison Sociale			
Adresse 4 RUE DE LA GIRAUDIERE - 35530 NOYAL SUR VILAINE			
5 2 2 5 8 8 4 5 8	2 3	4 3 9 9 C	010 - Maçonnerie
SIREN Adhérent	Effectif déclaré (total des salaires dont apprentis)	Naf	Activités

Je soussigné, Didier AZAS, Directeur de la CIBTP Caisse du Grand-Ouest, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- ⇒ Se trouve à la date actuelle, à jour du versement des cotisations exigibles et recouvrées par les caisses de Congés Intempéries BTP au titre de la législation relative aux « Congés Payés » et au régime « Intempéries » lesquelles ont été liquidées sur la base de la déclaration de septembre 2020.

Didier AZAS  
Directeur